



COMMUNIQUE
Chantier de réhabilitation Brownfields/VINCI/Speed Rehab, Marcel Paul
La Rochelle
20 décembre 2024

Circulez, vous ne serez pas protégés

« *Quand vos enfants sont à proximité de cigarettes, ils inhalent déjà du benzène* ». C'est à la suite de ces mots prononcés par Emmanuel Cayron, Secrétaire Général de la Préfecture de Charente Maritime, qui cherchait à minimiser l'impact des polluants cancérigènes émanant du chantier et inhalés quotidiennement par les enfants, les enseignants et les riverains du chantier Marcel Paul depuis le 6 septembre dernier, que les représentants de l'association ZERO TOXIC ont décidé de mettre un terme à la réunion bilatérale organisée jeudi 19 décembre 2024 par la Préfecture, en présence de l'ARS et de la DREAL.

Reprenons ici le fil des événements. Depuis le 6 septembre 2024, au minimum 500 enfants et adultes vivant, travaillant ou étudiant à proximité du chantier de réhabilitation rue Marcel Paul ont déclaré des symptômes de type céphalées, nausées, vomissements, gêne respiratoire, irritations orl ou cutanées, certaines de ces victimes ont dû consulter un médecin ou sont allées aux urgences de l'hôpital de la Rochelle tant les symptômes étaient insupportables et récurrents. Le nombre de victimes est sans doute largement sous-estimé, toutes les personnes ayant souffert ou souffrant de symptômes ne s'étant pas déclarées ou ne souhaitant plus le faire, estimant que cela ne sert à rien puisque rien ne change du côté des pouvoirs publics.

Suite à l'explosion du nombre d'enfants et d'adultes intoxiqués en lien avec le chantier et de la persistance de symptômes depuis le mois de septembre, à la découverte du plan de gestion inadapté en termes de protection de la population environnante de la société Speed Rehab, plan approuvé par la Préfecture par plusieurs arrêtés préfectoraux, du manque de transparence et de réponses des pouvoirs publics, de Brownfields et de Speed Rehab sur les éléments ayant conduit aux intoxications liées aux polluants présents dans les sols du site, le collectif initial de parents d'élèves, de riverains et de personnel scolaire s'est structuré le 21 novembre en association de loi 1901, nommée ZERO TOXIC.

Nous, représentants de ZERO TOXIC, portant la voix non seulement de nos centaines d'adhérents, mais au-delà celles de toutes les victimes du chantier. Nous sommes convaincus de la nécessité de la collaboration avec les pouvoirs publics. Depuis le 8 novembre, nous avons par conséquent multiplié les échanges et les réunions avec les pouvoirs publics et Speed Rehab, nous avons participé activement à toutes les réunions publiques organisées par la Préfecture, par la mairie de la Rochelle, par le Centre anti-poison (CAPTV) du CHU de Bordeaux ainsi qu'à chaque conseil municipal depuis le 25 novembre 2024. Nous n'avons eu de cesse de proposer des solutions pour que les populations concernées soient enfin prises en compte et protégées des émanations toxiques du chantier. Solutions que nous ne tirons pas de nulle part, mais qui sont toutes étayées par de longues semaines d'études et d'analyse des documents mis

à notre disposition ou que nous nous sommes procuré et par de multiples entretiens avec des experts et scientifiques indépendants, couvrant tous les aspects du dossier, tant sur le plan technique, réglementaire, administratif, médical que juridique. Depuis le 8 novembre, nous nous attachons à communiquer de façon transparente et rigoureuse tous les éléments que nous avons pu analyser tant avec les médias qu'avec le public.

Sur la base de ces analyses et des ces consultations menées avec des experts, ZERO TOXIC a envoyé le 13 décembre un courrier recommandé détaillé de 8 pages à Monsieur Brice Blondel, préfet de Charente Maritime, avec copie au maire, l'ARS, la DREAL et aux établissements scolaires, listant l'état des connaissances actuelles sur le chantier et ses problématiques techniques, réglementaires, administratives et sanitaires et faisant état de nos demandes en tant qu'association représentante de plusieurs centaines d'adhérents. Ces demandes sont les suivantes :

1. L'arrêt définitif du chantier de construction, tout chantier de construction sur ce site qui ne pourra jamais être complètement dépollué présentant un danger pour les populations environnantes et pour les populations qui y vivront, avec l'étude du rachat du foncier par la mairie de La Rochelle ou par l'Etat et la conversion de son usage adapté à son niveau de pollution, comme cela a été décidé par d'autres maires en France qui ont préféré ne pas faire prendre de risques à leurs administrés,

2. La mise sous dôme intégral immédiate du chantier de réhabilitation, laissé à ciel ouvert avec des terres émanant des polluants depuis le 15 novembre,

3. La mise à l'abri des personnes les plus exposées par principe de précaution, avec la relocalisation des classes les plus exposées dans des bâtiments de la mairie ou de l'Etat,

3. Des analyses complémentaires et indépendantes des sols, de l'air (poussières en particulier) et de l'eau,

4. Un suivi médical et psychologique des victimes des intoxications par l'ARS et les médecins référents,

5. La mise à disposition des documents réglementaires et administratifs manquants.

Nos constats sur les réponses apportées par les services de l'Etat sont les suivants :

1. Sur **l'arrêt définitif du chantier de construction**, le maire continue de maintenir que le chantier se fera et à ne pas prendre d'arrêté interruptif de travaux. La santé de ses administrés n'est semble-t-il pas la priorité.
2. Sur **la mise immédiate sous dôme intégral avec filtration de l'air du chantier de réhabilitation**, la préfecture et la DREAL ont répondu que c'était « **long et compliqué** », le maire que ce n'était pas une solution, car cela engendrerait des émanations le temps de l'installation du dôme. Cette réponse négative ne repose sur aucun argument convaincant. Cela a été effectué sans problème sur d'autres ex-sites gaziers beaucoup plus grands que celui de La Rochelle en 2 semaines. **Aucune étude de faisabilité détaillée et chiffrée de cette solution qui paraît être la seule viable pour protéger les populations des émanations toxiques du chantier** n'a été conduite ni par les pouvoirs publics ni par Speed Rehab.
3. Les différentes phases du chantier de réhabilitation sont menées, d'après les pouvoirs publics, en concertation avec les parties concernées. La réalité est tout autre. Les phases du chantier sont décidées en amont par les seuls pouvoirs publics et Speed Rehab, **sans communication ni concertation préalable avec les parties concernées. Puis une présentation publique est effectuée avec des questions réponses qui ne changent en rien la planification effectuée en amont par la**

préfecture et les services compétents, et enfin un arrêté préfectoral est pris dans la foulée sur la base de ce qui a déjà été décidé avant la réunion publique. De concertation il n'en est rien.

4. **Des capteurs d'air supplémentaires** ont été installés sur et en dehors du chantier, ce qui est utile en termes de suivi de qualité de l'air, mais purement **cosmétique** en termes de résolution de la pollution et de protection sanitaire. Les seuils de ces capteurs ont été abaissés, prouvant par là même que les seuils utilisés par Speed Rehab depuis le 19 août étaient bien **au-dessus de ce qui est acceptable pour une population sensible non protégée**. Ces capteurs ne mesurent toujours que 2 polluants, à savoir le benzène et le naphthalène, et ne donnent aucune information sur les autres polluants toxiques présents sur le site. Les analyses de **poussières** seront communiquées par le CAPTV **mi-janvier 2025**. Une analyse de **l'eau** dans les écoles et des **terres polluées dans les bennes vertes** va être effectuée. Nous ne savons pas **quand ni par quel prestataire et quels polluants seront recherchés**.
5. **Sur le principe de précaution des populations concernées se trouvant en limite du chantier, le sujet n'en est apparemment toujours pas un ni pour la préfecture, ni pour la mairie, ni pour l'ARS**, pas plus qu'avant le chantier et ce en dépit des révélations de toxicité du chantier et au « mea culpa » effectué le 9 décembre par le préfet et par le maire sur « *les erreurs* » faites sur ce dossier et sur le « *mauvais bout* » par lequel le dossier a été traité par les services de l'Etat et la mairie. Depuis des semaines, sur les recommandations de scientifiques toxicologues et cancérologues, ZERO TOXIC redemande que le principe de précaution soit appliqué et que **les classes les plus exposées soient relocalisées** à l'extérieur des établissements scolaires, soit dans des bâtiments appartenant à la mairie, soit à l'Etat, soit à Fénélon. De même, **aucun suivi médical ou psychologique** des populations victimes n'est envisagé par l'ARS, au-delà de la déclaration individuelle des symptômes qui s'arrêtera fin mars 2025. Les services de l'Etat et la mairie semblent considérer que **les populations souffrant de symptômes depuis bientôt 4 mois peuvent continuer à souffrir pendant des semaines, des mois, voire des années et qu'être réexposés chaque jour à des polluants toxiques cancérigènes**, quelles que soient les doses, ne pose pas de problème **pour la santé des enfants et des adultes concernés, à contrario de ce que préconisent les toxicologues, à savoir zéro exposition à des produits toxiques, et ce encore plus après des semaines d'intoxication avérée**.
6. Nous avons enfin compris que tant que des cas de cancers ou de leucémies ne se seraient pas déclarés, **le sujet de la santé de la population n'en serait pas un pour les services de l'Etat**, autrement dit, ***Circulez, vous ne serez pas protégés.***

➤ **Il est urgent de faire grandir la mobilisation et de pointer les irresponsabilités face au déni et à l'abandon de la population par les pouvoirs publics. Rejoignez- nous, de nouvelles actions de mobilisation à venir !**

ZERO TOXIC continuera à informer en toute indépendance et en toute transparence sur le scandale sanitaire en cours à la Rochelle, à analyser toutes les informations et les documents relatifs au chantier, à communiquer sur les responsabilités et les réponses des différents acteurs publics et privés et à porter la voix des victimes passées et présentes.

Contact : zerotoxic.agiresemble@gmail.com / www.zerotoxic.fr